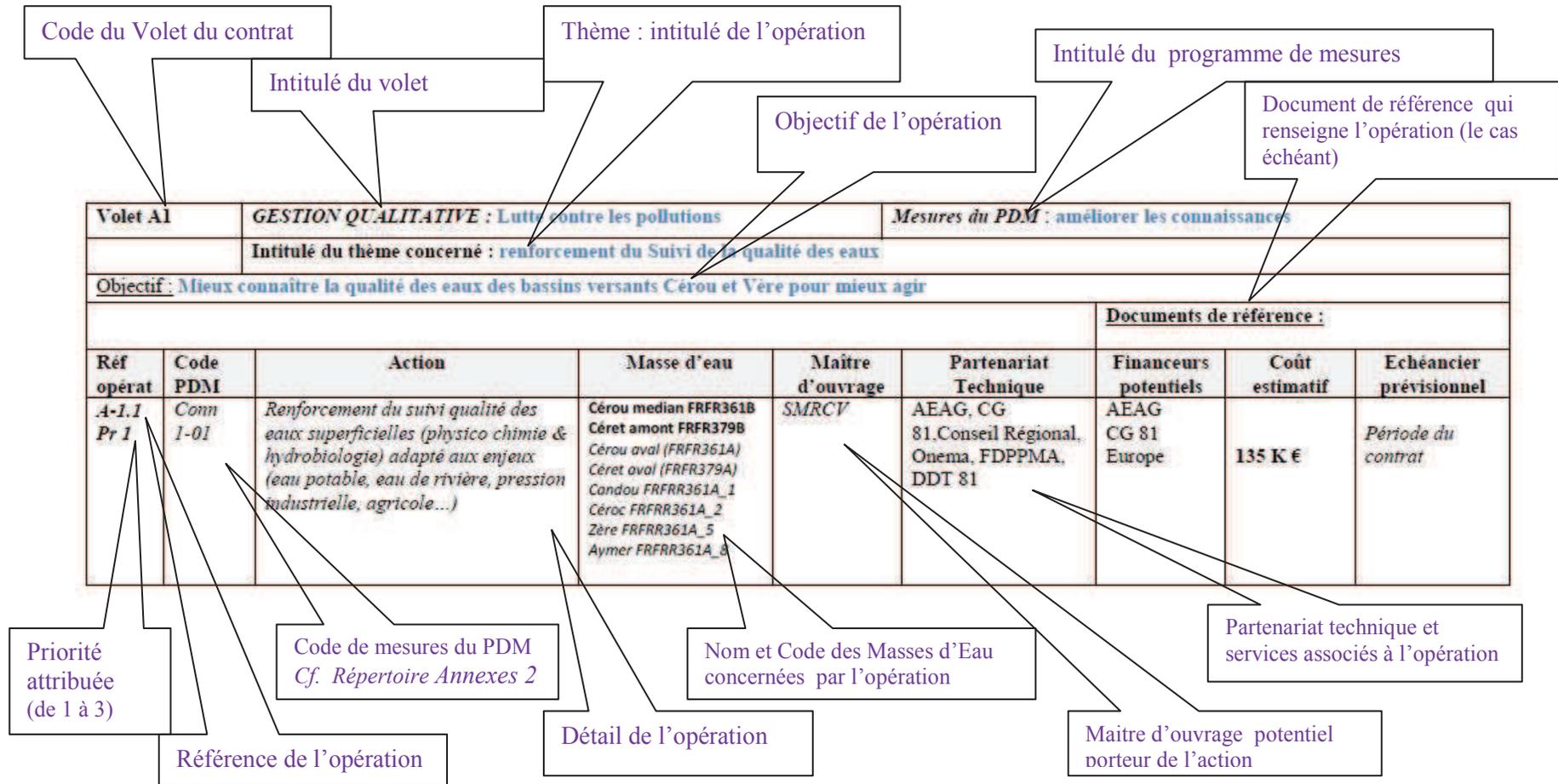


TROISIEME PARTIE : RECUEIL DES FICHES D' ACTIONS DETAILLEES

I. LES FICHES D' ACTIONS DETAILLEES

Informations pour faciliter la lecture des fiches d'actions suivantes :

Les fiches d'actions sont détaillées en suivant l'intitulé et l'ordre des volets requis dans un contrat de rivière ; elles sont composées d'une ou de plusieurs pages. Une première partie de la fiche précise lorsque cela est nécessaire le contenu de l'action et dans tous les cas les actions sont présentées sous forme d'un tableau. Pour faciliter la lecture du tableau, se reporter au schéma de lecture ci dessous :



- Les masses d'eau **en gras** correspondent à l'objectif d'atteinte du **bon état en 2015**
- Les masses d'eau *en italique* correspondent à l'objectif d'atteinte du **bon état en 2021** et **en gras italique à des objectifs 2021 prioritaires**
- Une carte est présentée dans les différentes fiches actions pour illustrer et pour localiser le programme d'action sur les différentes masses d'eau, toutefois pour une lecture plus aisée se reporter à l'annexe cartographique jointe au présent dossier définitif.

A. VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Volet A1	GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions	Mesures du PDM : améliorer les connaissances
	Intitulé du thème concerné : renforcement du Suivi de la qualité des eaux	

Objectif : Mieux connaître la qualité des eaux des bassins versants Cérou et Vère pour mieux agir

Renforcement du Suivi de la qualité des eaux : Actuellement, la qualité des cours d'eau du territoire est suivie de façon régulière par plusieurs réseaux de mesure (RCS, RDSEA). Afin de compléter ce maillage et pour évaluer les impacts des actions entreprises sur le territoire, un comité technique regroupant les services de l'Etat (DDT, ONEMA) de l'Agence de l'Eau, du conseil général du Tarn et du syndicat de rivière) a été constitué. Plusieurs réunions techniques ont identifié les enjeux et ont permis d'élaborer un programme d'actions réalisables durant le contrat de rivière. Le résultat de cette réflexion a mené à **la réactivation de 3 stations** (issues du contrat de rivière Cérou), la mise en place de **2 stations de mesure complémentaires** sur des masses d'eau ne faisant pas l'objet d'un suivi et au **renforcement du suivi de 3 stations existantes**.

5 stations supplémentaires & 3 stations existantes renforcées

Masses d'eau	Cours d'eau	station	objectif	Type suivi
FRFR 361B	Cérou médian	nouvelle	Connaissance Masse d'eau	OXNP
FRFR 361A_8	Aymer	nouvelle	Connaissance Masse d'eau	OXNP pest eau
FRFR 379B	Céret amont	122900 Réactivation	Suivi amont AEP	OXNP, pest-e, epv, IBGN, IBD,, bacterio,
FRFR361A_2	Céroc	124050 Réactivation	Suivi agricole	OXNP + liste pest-e & IBGN IBD
FRFR 361A_1	Candou	123950 Réactivation	Suivi industriel domestique	OXNP chimie eau (Fluor, Al, fer, arsenic, baryum)
FRFR 379A	Céret aval	122850 Renforcement	Suivi rejet	Al
FRFR361A_5	Zère	122720 Renforcement	Suivi agricole	Pest -e
FRFR 361A	Cérou aval	123000 Renforcement	Suivi industriel	Sed



Photo 3 : suivi qualité des eaux et analyses des sols

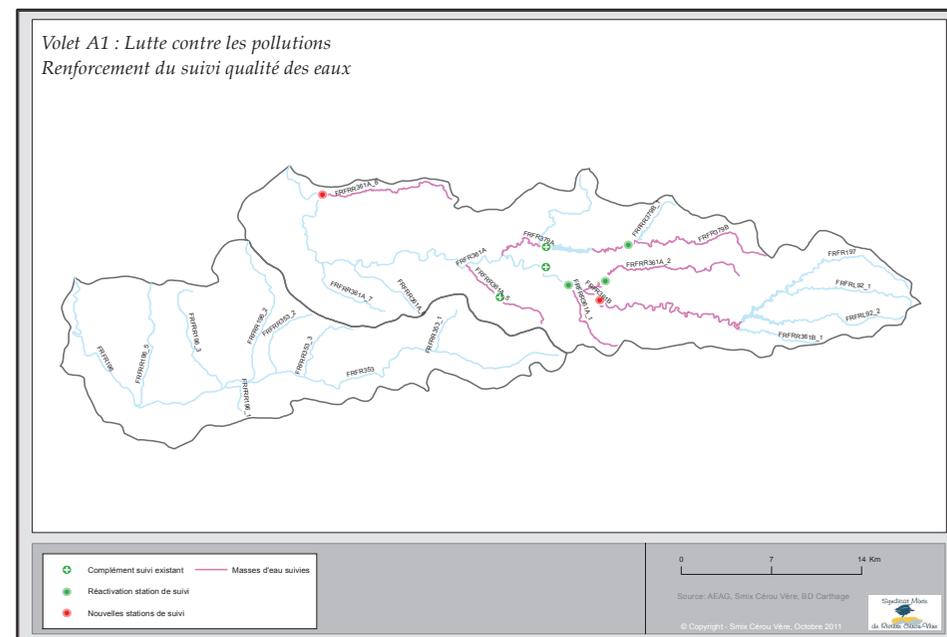
Des stations supplémentaires pourraient être ajoutées si cela s'avérait nécessaire.

Volet A1		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions			Mesures du PDM : améliorer les connaissances			
		Intitulé du thème concerné : renforcement du Suivi de la qualité des eaux						
Objectif : Mieux connaître la qualité des eaux des bassins versants Cérou et Vère pour mieux agir								
						Documents de référence :		
Réf opérat	Code PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage	Partenariat Technique	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-1.1 Pr 1	Conn 1-01	Renforcement du suivi qualité des eaux superficielles (physico chimie & hydrobiologie) adapté aux enjeux (eau potable, eau de rivière, pression industrielle, agricole...)	Cérou median FRFR361B Céret amont FRFR379B Cérou aval (FRFR361A) Céret aval (FRFR379A) Candou FRFR361A_1 Céroc FRFR361A_2	SMRCV	AEAG, CG81, Conseil Régional, Onema, FDPPMA, DDT 81	AEAG CG 81 Europe	137 K €	Période du contrat
A-1.2 Pr 1	Conn 3-01 9-02	suivi qualité des eaux spécifique industriel ou artisanal Connaissance des ZI & ZA de l'agglomération carmausine (FRFR 361A & FRFR361A_1)	Zère FRFR361A_5 Aymer FRFR361A_8	SMRCV & Pouvoirs publics	AEAG, CG81, Conseil Régional, Onema, BRGM, DREAL, DDT 81			
A-1.3 Pr3	Conn 2-05	suivi milieu: suivi piscicole, indice poisson, hydrobiologie	Masses d'eau Priorité 3 non suivie	SMRCV Fédération pêche	Onema, AEAG, CG81, FDPPMA, DREAL, DDT81	AEAG FDPPMA	A définir	

☞ **Précisions :** Le renforcement du suivi de la qualité des eaux permettra de mesurer l'impact des actions menées sur le territoire (indicateurs). 2 stations ont été créées, 3 réactivées et enfin 3 autres, issues des réseaux de mesures existants, ont été complétées.

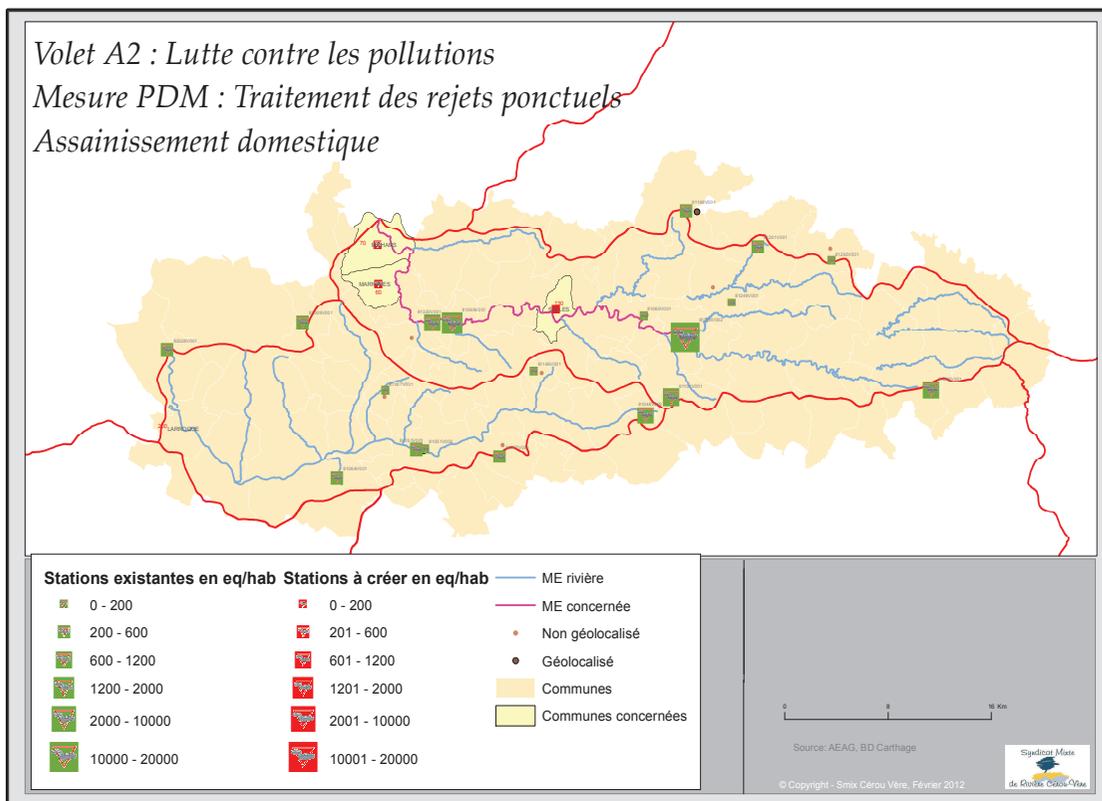


Photo 4 : suivi de la qualité des eaux



Carte 21 : renforcement du suivi de la qualité des eaux

Volet A2		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions			Mesures du PDM : traitement des rejets ponctuels			
		Intitulé du thème concerné : Assainissement domestique						
Objectif : améliorer, fiabiliser les capacités d'épuration sur l'ensemble des bassins versants								
						Documents de référence : Schémas d'assainissement		
Réf opérat	Code PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-2.1 Pr2	Ponc 1-01	<i>Résorber les derniers rejets domestiques : Création de Station Epuration, réhabilitation et extension de réseaux de collecte Adapter les rejets à la sensibilité du milieu</i>	Cérou aval FRFR361A Céret amont FRFR379B Candou FRFR361A_1 Bauzens FRFR196_1	Salles 130 EH Milhars 70EH Marnaves 60 EH Ste Gemme SIAC Castelnau Montmiral	AEAG Conseil Général DDT 81	AEAG CG 81	Salles 885 k€ Milhars 340 k€ Marnaves 195 k€ SIAC Castelnau Montmiral	Milieu du contrat



Carte 22 : Assainissement collectif derniers rejets directs

☞ **Précisions sur les actions à engager** : Priorité pour les collectivités dont l'impact « rejet domestique » est avéré : un travail de fond est en cours de réalisation avec les différents services compétents pour définir la liste des communes concernées. Cette liste sera validée par l'Agence de l'Eau, la DDT 81- service départemental de la police de l'eau et le conseil général du Tarn.

Toutefois, les 3 communes **Salles, Milhars et Marnaves** émettent un rejet direct dans la masse d'eau Cérou Aval (FRFR361A) dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021. (Priorité 2)

Par ailleurs, des investigations doivent être menées sur les sites suivants:

- **hameau de Ste Gemme** dont le réseau pluvial collecte des eaux domestiques de quelques habitations. Même s'il n'y a aucun rejet direct dans un cours d'eau, les eaux collectées se diffusent vers le bassin du Céret qui alimente le barrage AEP de la Roucarié (obj BE 2015). (Priorité 1)

- **station de Le Garric** : Il avait été envisagé de raccorder le réseau de Le Garric à l'unité de Valarens (20 000 EH) pour éviter le rejet d'une partie des effluents (By pass de la station) observé par forte pluviométrie. Toutefois, cette station a déjà servi de « fusible » dans le cas d'une pollution d'origine industrielle provenant de Le Garric (2010). Cette station doit être conservée, des investigations seront menées pour mesurer l'impact du « by pass » et proposer des solutions. (Priorité 2).

- **station de Castelnau de Montmiral** qui présente de bons bilans mais dont les rejets devront tenir compte de la sensibilité du milieu récepteur.

(Priorité 3)

Volet A3	GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions	Mesures du PDM : résorption des rejets diffus
	Intitulé du thème concerné : opérations agricoles	

Objectif : **Maitrise des pollutions et perturbations d'origine agricole sur l'ensemble des bassins versants**

Opérations agricoles : L'activité agricole tient une place importante dans l'économie et dans l'espace du territoire des bassins. Toutefois, l'agriculture a un impact sur le territoire et sur ses masses d'eau de façon très sectorisée. Des diagnostics de l'impact de l'agriculture ont été réalisés, sont en cours, ou devront être mis en œuvre ; ils permettront de définir des **programmes d'actions ciblés par secteurs afin d'accompagner les agriculteurs** à la réduction de leurs impacts environnementaux sans nuire à leur activité économique.

1. **Sectorisations proposées en fonction des priorités** (cf. carte page suivante ou atlas cartographique) :

A. **1° secteur (priorité 1) : Bassin Roucarié -Fontbonne –sous bassin du Céret - 3 masses d'eau – Préservation de la ressource AEP –superficie du bassin : 5 140 ha**

→ 2 masses d'eau à Objectif bon état 2015 : 1 masse d'eau rivière Céret amont (FRFR379B) et une masse d'eau « plan d'eau » lac de la Roucarié (FRFL 85)

→ 1 masse d'eau à Objectif bon état 2021 : Ségrassies (FRFRR379B_1), affluent du Céret qui alimente un bras du barrage AEP de Fontbonne.

❖ **Priorité 1 :** Le bassin du Céret est identifié comme ressource d'Alimentation en eau potable dans lequel les barrages de la Roucarié et de Fontbonne sont reconnus comme captages stratégiques du SDAGE et captages « grenelle ».

Les opérations engagées ou programmées sont de:

- Finaliser le **Plan d'Action Territorial (PAT) en cours** (2008 - 2012) dont les thématiques sont les suivantes : pesticides, nitrates et érosion des sols.
- Réaliser le **Plan d'action Territorial de l'AAC** (cf. étude SIAEP Roucarié Fontbonne en cours de réalisation). Le programme d'actions se déclinera en 6 thèmes :

1- Azote phosphore	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stockage : capacité de stockage : aire, champs, protection aire stockage ▪ Matériel : réglage épandeurs, répartition ▪ Gestion des effluents organiques : valorisation, épandage, ... ▪ Fertilisation azotée : réduction, analyses,
2- Phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire de remplissage lavage : diagnostic, rénovation, création, ... ▪ Matériel : désherbage mécanique, amélioration pulvérisateurs, ... ▪ Pratiques de traitement : réduction, plan de traitement, ... ▪ Molécules : substituer les molécules à risque ▪ PPNU/ EVPP : collecte et communication ▪ Amélioration pratiques : fonds de cuve, pulvérisateurs ▪ Mise aux normes et sécurisation des locaux de stockage ▪ Dispositif anti retour des phytosanitaires dans le réseau public
3- Pratiques agricoles communes : traitement et fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maïs semence : faire évoluer les traitements ▪ Localisation parcelle sur zone vulnérable ▪ Système économe en intrants : système fourrager, rotation, ... ▪ Agriculture biologique : développement, maintien, ... ▪ Techniques culturales simplifiées : essais, acquisition matériel, ... ▪ Couverture hivernale : interculture longue
4- Préservation de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de la ressource : eutrophisation, analyses, ... ▪ Pratiques non agricoles : diagnostic ▪ Procédure d'alerte en cas pollution ▪ Gestion des retenues collinaires : débit réservées, inventaire, ...



Photo 5 : sensibilisation des agriculteurs

5- Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essais de développement de végétation en sortie de drains ▪ Milieu naturel : ripisylve, point d'abreuvement, zones humides ▪ Erosion : redécoupage d'ilots ▪ Sortie des cultures à risques de l'AAC : acquisition et échange parcelle
6- Animation & communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation coordination ▪ Diagnostics des exploitations

B. 2° secteurs (Priorité 2 ou 3) : Bassins des 24 autres « masses d'eau » :

- **8 masses d'eau à objectif bon état 2015** : 7 masses d'eau rivière : Cérou amont (FRFR197), Cérou aval st Géraud (FRFR361B), Rô oriental (FRFRR196_3), Rô occidental (FRFRR196_5), Vervère (FRFRR196_2), Marines (FRFRR353_2) et Saint Hussou (FRFRR353_3), et **1 Masse d'eau « plan d'eau »** lac de st Géraud (FRFL 92).
- **16 masses d'eau à objectif bon état 2021.**

• **Priorité 2 : 19 masses d'eau : 18 Masses d'eau rivière et 1 masse d'eau plan d'eau**

Toutes ces masses d'eau sont toutes caractérisées par une pression agricole qui est plus significative sur l'amont des masses d'eau (cours d'eau de petite dimension) et en plus sur l'aval des masses d'eau affluentes de la Vère (rectification des masses d'eau dans la plaine alluviale cultivée). Elles sont concernées des problématiques d'assecs (excepté pour les 2 masses d'eau du Cérou en aval du Barrage de st Géraud et les 2 masses d'eau de la Vère en aval du barrage de Fourrogue).

- **Les investigations** concerneront l'impact de l'élevage sur les masses d'eau du bassin du Cérou, l'impact de la viticulture et des bassins céréaliers sur les masses d'eau du bassin de la Vère. Par ailleurs, l'inventaire des retenues collinaires à l'échelle des deux bassins en cours de réalisation proposera d'améliorer leur gestion. Ces investigations complémentaires permettront de définir des programmes d'actions locaux par « bassin de masses d'eau ».
- **Les actions** concerneront la gestion adaptée de la ripisylve, la préservation des zones humides, le relèvement des points d'abreuvement, la préservation quantitative de la ressource en eau pour limiter les assecs (gestion des zones humides, débit réservé, gestion des retenues collinaires, ...), ... Ces actions seront orientées en fonction des pressions identifiées sur le bassin de chaque masse d'eau.

Parmi toutes ces masses d'eau, les 3 masses d'eau a objectifs 2015 seront prioritaires, à savoir les 2 masses d'eau amont du Cérou en état moyen d'après l'état des lieux DCE et la masse du barrage de st Géraud.

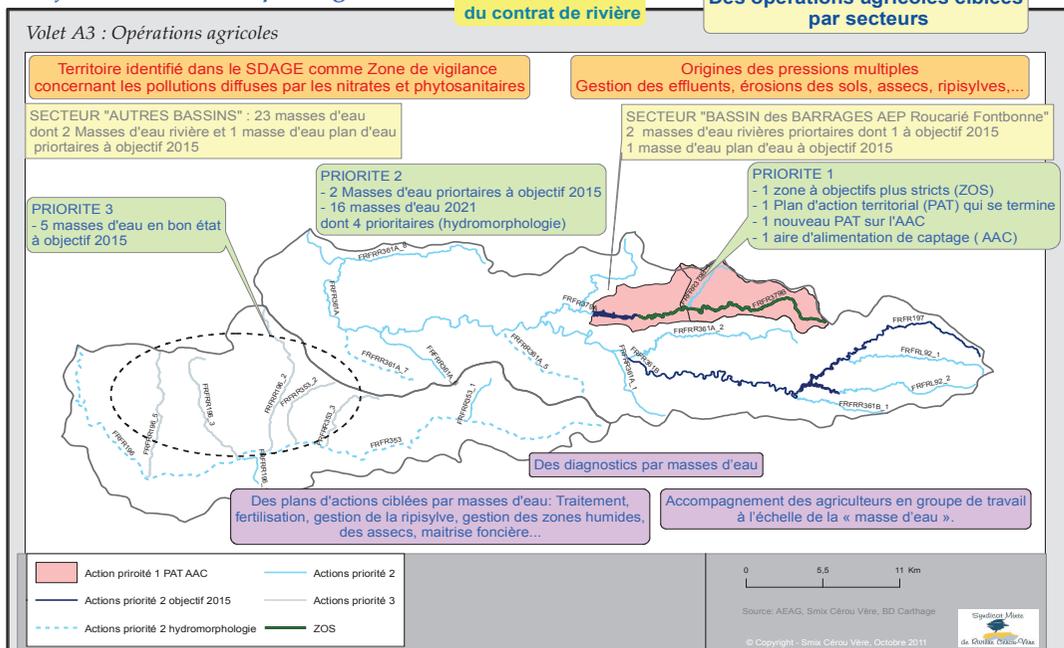
- **Priorité 3** : Les 5 masses d'eau aval affluentes du bassin de la Vère sont considérées en bon état écologique d'après l'état des lieux DCE. On notera que les 2 masses d'eau du bassin Vère (Rô) situées dans le massif forestier de la Grésigne dans lequel les pressions anthropiques sont inexistantes. Concernant les 3 autres masses d'eau restantes, l'objectif est de confirmer leur état et de veiller à leur non dégradation.

2. Actions envers les agriculteurs et les collectivités sur tout le territoire - Création de Groupes de travail – diffusion de la connaissance

- **Accompagnement des agriculteurs** : Cette action vise à créer des groupes d'échanges afin de partager avec le monde agricole les résultats des diagnostics territoriaux des pressions d'origine agricole et confronter les propositions d'actions aux capacités d'adaptation du monde agricole. Cette action est essentielle à la mise en place des futurs programmes d'actions « territoriaux » localisés. Cette animation vise à créer de petits groupes par secteurs et sous secteurs à l'échelle de la « masse d'eau ».
- **Plan « Zéro Phyto » pour les collectivités du territoire** (cf. volet A5) : Le syndicat de rivière organise déjà une action envers les collectivités du bassin versant du PAT de la Roucarié en cours de finalisation. Cette opération perdurera et sera amplifiée sur tout le territoire durant la durée du contra de rivière.

Volet A3		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions			Mesures du PDM : résorption des rejets diffus			
		Intitulé du thème concerné : opérations agricoles						
Objectif : Maîtrise des pollutions et perturbations d'origine agricole sur l'ensemble des bassins versants								
Réf opérat	Code PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-3.1 Pr1	Diff-3-01 9-02 9-04 Qua_1-01 2-01	Bassin versant Roucarié (Céret) a- PAT de la Roucarié» (nitrates pesticides érosion des sols) b - PAT de l'AAC (réduction de l'impact des pratiques agricoles) Actions envers agriculteurs et collectivités	Céret amont FRFR379B Ségrassies FRFR379B_1	SIAEP Chambre d'agriculture SMRCV Agriculteurs Collectivités	AEAG CA 81 SIAEP SMRCV DDT 81 ARS SAFALT	AEAG Etat & Europe Collectivités territoriales	PAT roucarié 709 K€ 73k€ en 2012 PAT AAC en cours d'évaluation Animation 75k€ (15 K€/an ¼ temps)	Période du contrat
A-3.2 Pr2 Pr.3	Diff 1-01 2-01 2-02 3-01	Bassins des autres « masses d'eau » Investigations complémentaires : définition de programmes d'actions locaux : (limiter les transferts, érosion, conformité élevage, matériels d'épandage, gestion ripisylve, préservation zones humides...) Actions envers agriculteurs et collectivités	Secteurs prioritaires Cérou amont FRFR197 Cérou médian FRFR361B Barrage st Géraud FRFL 92	SMRCV Chambre d'agriculture Agriculteurs Collectivités	AEAG CA 81	AEAG CA 81	Animation 225 k€ (45K€/an 3/4 tps)	Période du contrat

Enjeu: Maîtriser l'impact agricole



Carte 23 : Enjeu impact agricole - carte synthétique

➤ **Précisions sur les actions à engager** : Le projet de PAT dédié à l'AAC devra être validé en Comité de pilotage puis déposé au printemps 2012, de sorte à être validé en comité d'expert « captages grenelle », puis en commission des interventions de l'AEAG en septembre. La mise en œuvre du PAT pourra donc débuter après l'automne 2012.

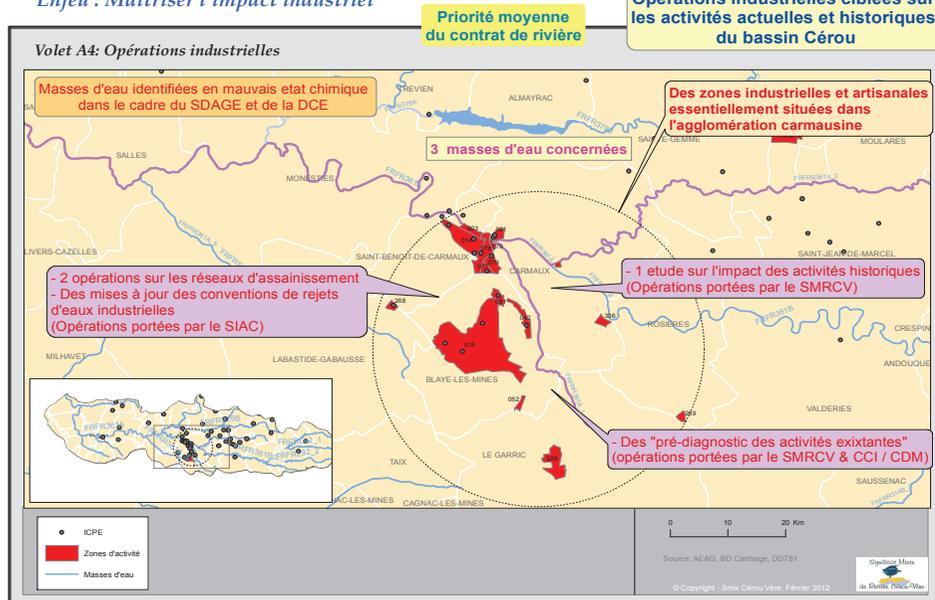
L'animation agricole et l'animation « espace rural » devra être menée de concert avec les différents maîtres d'ouvrages pressentis (CA 81, SIAEP Roucarié - Fontbonne et SMRCV).

➔ **Animation en lien étroit avec la gestion des rivières (cf. B1-1a) & l'animation « zones humides » (cf. B1-3.c).**

Volet A4	GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions	Mesures du PDM : améliorer les connaissances traitement des rejets ponctuels & résorption des rejets diffus
Intitulé du thème concerné : opérations industrielles		
Objectif : Maitrise des pollutions d'origine industrielle sur l'ensemble des bassins versants		
<p>Dans le bassin du Cérou des pollutions d'origines industrielles ou artisanales sont constatées de façon récurrentes voir constantes : Des rejets sont diffus (sols) ou directs, et, s'évacuent par le réseau pluvial ou directement dans les rivières (via des fosses mères). Dans ce contexte, un volet industriel est inscrit dans le dossier du contrat de rivière. L'objectif est d'évaluer l'impact des zones industrielles ou artisanales sur les masses d'eau (Cérou aval, Candou, Céroc) ou de certaines activités sur la masse d'eau (Céret aval).</p> <p>Concernant le Céret aval FRFR379A, la réalisation de la nouvelle unité de production d'eau potable avec de nouvelles normes de rejet supprimera l'impact de l'usine de traitement actuelle. (Voir fiche actions Volet A5 – AEP).</p> <p>Le principe est de réaliser des études qui permettront de faire un inventaire (environ 120 entreprises dont 15 ICPE), un diagnostic de l'impact des pollutions, et d'envisager un programme d'action pour répondre aux objectifs de la DCE (Cf. <i>Opération 1 ci dessous</i>). Le plan d'action qui en découlera sera réalisé dans la continuité du contrat de rivière sur le long terme. En parallèle, des pré-diagnostic environnementaux d'entreprises seront menés de front, afin de débiter des actions concrètes et de sensibiliser les entreprises durant le contrat (cf. <i>opération 2 ci dessous</i>). Pour compléter l'opération, des travaux sur les réseaux de collecte de deux zones industrielles et artisanales (réseau pluvial et assainissement) seront réalisés pour éviter les rejets directs dans le milieu - (Cf. <i>Opération 3 ci dessous</i>).</p> <p>1. Opération 1: inventaire et état de lieux des entreprises en activités et des entreprises historiques :</p> <p>a. Entreprises en activités : Une étude est réalisée en interne par le syndicat intercommunal d'assainissement du carmausin (SIAC) sur les zones industrielles et artisanales de l'agglomération carmausine. Ce travail permet de vérifier la situation de toutes les entreprises en activité et de proposer ou d'actualiser les conventions de rejet utilisant les réseaux du SIAC. Le cas échéant, si les rejets sont autorisés dans le milieu, les déversoirs d'orage prévus à cet effet seront construits. Le SIAC prévoit de réaliser les études et travaux nécessaires pour la mise à niveau des réseaux des 2 zones industrielles ou artisanales (ZA des ateliers centraux et ZA du Paysse), la programmation des travaux est prévue en début de contrat de rivière.</p> <p>b. Entreprises historiques (en cessation d'activité) : Une étude portée par le syndicat de rivière Cérou Vère sera réalisée au niveau de la quinzaine de zones industrielles (ZI) ou zones artisanales (ZA) du secteur carmausin. Cette étude consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un état des lieux, un diagnostic de chaque ZI ou ZA en effectuant des recherches dans les archives des activités anciennes (localisation, nature des activités, impact potentiel sur les eaux et sols, dépollutions réalisées, opérations de réhabilitation des sites, propriété des sites, situation foncière ...) • rassembler toutes les données existantes (diagnostic, données CCI, études réalisées, ...) • effectuer les investigations nécessaires pour identifier les impacts, les rejets et les exutoires • faire une restitution informatique sous SIG de tous les éléments et données recueillies (organisation des données, Base données, SIG) • proposer une hiérarchisation des rejets et des impacts pour permettre de programmer un plan d'action économiquement et écologiquement acceptable. <p>c. Des campagnes de mesures de suivi de la qualité des eaux spécifique des ZI ZA seront proposées pour vérifier les améliorations sur les masses d'eau et le milieu (cf. objectifs de la DCE)</p> <p>2. Opération 2: Accompagnement des entreprises en activités et diagnostic de l'impact des ces activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré diagnostic environnemental des entreprises (objectif : 25 entreprises en 5 ans) réalisé par la CCI et CDM et accompagnement des entreprises (Etudes & solutions, accompagnement financiers, ...). • Etude approfondie si nécessaire. <p>3. Opérations 3 : actions complémentaires :</p> <p>a. Réalisation des travaux d'assainissement et travaux nécessaires pour la mise à niveau des réseaux des zones d'activités ZA des ateliers centraux et ZA du Paysse.</p> <p>b. Réalisation d'une étude diagnostic de la gestion des eaux d'exhaure afin de minimiser l'impact sur les masses d'eau Candou et Cérou aval.</p>		

Volet A4		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions			Mesures du PDM : améliorer les connaissances traitement des rejets ponctuels & résorption des rejets diffus			
		Intitulé du thème concerné : opérations industrielles						
Objectif : Maitrise des pollutions d'origine industrielle sur l'ensemble des bassins versants					Documents de référence : Etude Siac, Rapport Onema, analyses			
Réf opérat	Code PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-4.1.a Pr2	Conn3-01	Diagnostic des entreprises en activité Etude réseau assainissement des ZI / ZA et convention de rejets	Cérou aval FRFR 361A Candou FRFR361A_1 Céroc FRFR361A_2 Céret aval FRFR379A	SIAC	AEAG, SIAC, DREAL, DDT 81, ONEMA, CCI, CDM, CR	AEAG, CG 81 Etat Europe Collectivités territoriales CR (à confirmer)	Etudes réseaux ZI/ZA étude en interne	Début du contrat
A-4.1.b Pr2	Conn2-03	Diagnostic de l'impact des entreprises historiques sur les eaux superficielles et souterraines	Cérou aval FRFR 361A Candou FRFR361A_1	SMRCV				
A-4.1.c	Ponc 2-02						Suivi spécifique qualité eau	
A-4.2 Pr2	Conn3-01	Pré-diagnostic environnemental et accompagnement des entreprises	Cérou aval FRFR 361A Candou FRFR361A_1 Céroc FRFR361A_2 Céret aval FRFR379A	Pouvoirs publics SMRCV			Accompagnement CCI/CDM 13.5 k€	Milieu du contrat
A-4.3-a Pr2	Ponc 1-01	Création de réseaux d'assainissement des ZA ateliers centraux & Payssel		SIAC		AEAG, CG81	Réseaux 62 k€	Début du contrat
A-4.3-b Pr2	Ponc 2-02 Conn2-03	Etude diagnostic gestion eaux d'exhaure	Candou FRFR361A_1 Cérou aval FRFR 361A	SMAD	SMAD	AEAG, CG81	Coût à définir	Début du contrat

Enjeu : Maîtriser l'impact industriel



Carte 24 : Enjeu impact industriel - carte synthétique

Précisions sur les actions à engager

Les opérations seront ciblées dans l'agglomération carmausine:

L'origine des pollutions sont liées aux activités industrielles ou artisanales actuelles et historiques.

Les rejets sont diffus (sols) ou directs et s'évacuent par le réseau pluvial ou directement dans les rivières ou via des fosses mères.

Les cours d'eau concernés sont.

- Le Cérou FRFR 361A,
- le Candou FRFR361A_1
- le Céroc FRFR361A_2



Photo 6 : constatation de pollution industrielle

Volet A 5-	GESTION QUALITATIVE Lutte contre les pollutions	Mesures du PDM Préservation de l'eau potable et baignade
	Intitulé du thème concerné : assurer une alimentation en eau potable de qualité	

Objectif : **Préserver et optimiser la ressource en eau**

La préservation de l'eau potable est l'enjeu prioritaire du territoire. Le schéma départemental d'Alimentation en eau potable ajusté à l'échelle du territoire représente une dépense estimée à 10 340 000 € ; il s'articule autour des 3 axes principaux :

- Les Captages : *périmètres de protection, mise en conformité des ouvrages dans les périmètres.* → dépenses estimées 146 273 €
- Les Réseaux : *interconnexion, création connexion supplémentaire, ...* → dépenses estimées 3 000 000 €
- Les Traitements : *création station AEP ou extension ou modernisation station...* → dépenses estimées 7 194 000 €

Ces dépenses, programmées en début de contrat, permettront d'améliorer ou de sécuriser la distribution d'eau potable sur le territoire Cérou Vère. Elles seront ventilées entre dix maîtres d'ouvrages (unité de gestion) qui permettent l'alimentation en eau potable de la population des bassins Cérou et Vère. Certains sont situés dans le territoire (en gras dans le tableau ci dessous) et d'autres hors du territoire.

Unité de Gestion (maître d'ouvrage)	Captages	Nature de l'eau captée	Type d'opération	Travaux / Etudes	Nature de l'opération	Montant estimé l'opération	année prévisionnelle	Quote part estimé BV cérou Vère	Montant retenu, inclus dans les BV
Penne	Haute Serre	eau souterraine	Réseaux	Travaux	Interconnexion ou maillage réseau	1 500 000	2012	100%	1 500 000 €
Penne	Haute Serre	eau souterraine	Réseaux	Travaux	Interconnexion ou maillage réseau	1 500 000	2013	100%	1 500 000 €
S.I.A.E.P moyenne vallée du Tarn	Albiols	eau souterraine	Traitement	Travaux	Création extension station traitement	10 000 000	2014	3%	253 850 €
S.I.A.E.P de la Vère	Pradals	eau souterraine	Captage	Etudes	PP captages AEP	34 101	2012	100%	34 101 €
S.I.A.E.P de la Vère	Pradals	eau souterraine	Captage	Travaux	Mise en conformité ouvrage PP	73 500	2012	100%	73 500 €
S.I.A.E.P de la Vère	Pradals	eau souterraine	Traitement	Travaux	Création extension station traitement	215 000	2012	100%	215 000 €
S.I.A.E.P du Gaillacois	Rivières	eau superficielle	Traitement	Travaux	Création extension station traitement	10 000 000	2013	6%	595 588 €
Synd Mixte Rivière Tarn	Rivières	eau superficielle	Captage	Etudes	PP captages AEP	150 000	2012	5%	6 985 €
S.I.A.E.P de Valence Valderies	La Moulinquié	eau superficielle	Traitement	Travaux	Création extension station traitement	2 087 000	2013	54%	1 129 568 €
S.I.A.E.P de la Roucarié	La Roucarié	eau superficielle	Traitement	Travaux	Création station traitement	4 500 000	2013	100%	4 500 000 €
S.I.A.E.P du Carmausin	Fontbonne	eau superficielle	Traitement	Travaux	amélioration station traitement	500 000	2013	100%	500 000 €
S.I.A.E.P de Saint Marcel Laparrouquial	Sainte Gemme	eau superficielle	Traitement	Travaux	amélioration station traitement	500 000	2013	100%	500 000 €
S.I.A.E.P de Pampelonne	La Mafresié	eau souterraine	Captage	Etudes	PP captages AEP	19 637	2012	100%	19 637 €
S.I.A.E.P de Pampelonne	Pampelonne	eau superficielle	Captage	Etudes	PP captages AEP	12 050	2012	100%	12 050 €
TOTAL									10 340 279 €

Source Conseil général 81

→70% des dépenses concerne la construction ou l'amélioration de station de traitement des eaux, 29 % concerne les travaux sur les réseaux le reste concerne les captages.

La préservation de la ressource en eau brute permettra une production de l'eau potable moins couteuse. Plusieurs opérations visent à diminuer les pressions sur la ressource :

- **Réalisation des PAT de l'AAC des captages AEP Roucarié Fontbonne** : mise en œuvre des opérations agricoles (cf. volet A3).
- **Plan « Zéro Phyto » pour les collectivités du territoire**: Le syndicat de rivière organise une sensibilisation envers les collectivités du bassin versant du PAT de la Roucarié (9 communes) : *Enquête diagnostic, information auprès des élus et des agents, formation des agents et incitation pour des investissements dans du matériel alternatif.* L'objectif est de généraliser l'intervention sur tout le territoire du syndicat, les collectivités seront assistées dans leur démarche (cf. animation espace rural). Déjà la commune de Carmaux est fortement impliquée (lutte intégrée, matériels alternatifs, ...), mais aussi, la communauté de communes du ségala carmausin (28 communes) et la communauté de commune du pays Cordais (9 communes) ont été sensibilisées et sont intéressées pour faire évoluer leurs pratiques.

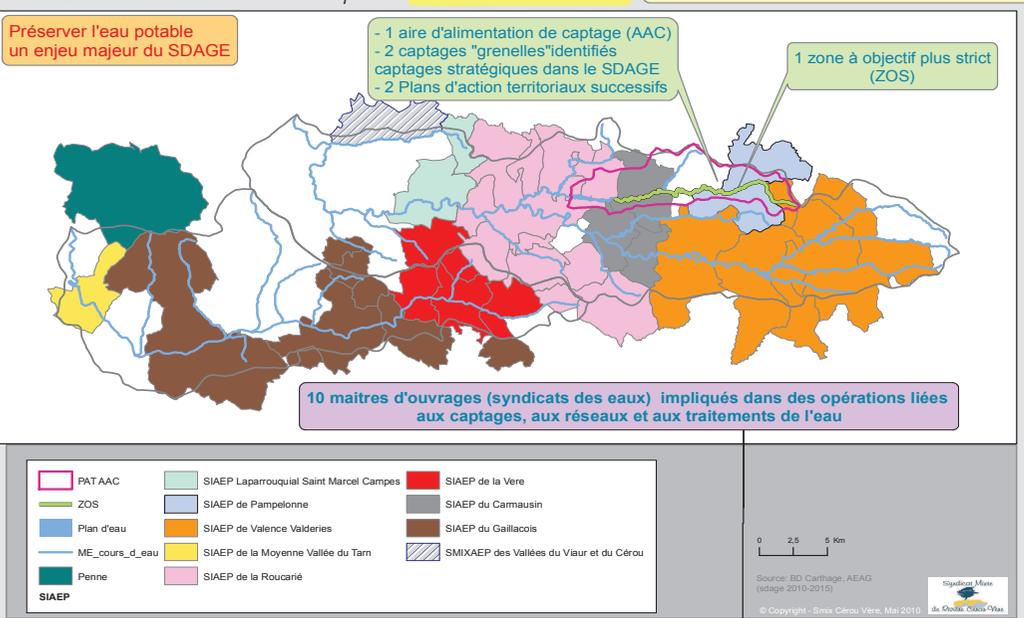
Volet A 5-		GESTION QUALITATIVE Lutte contre les pollutions			Mesures du PDM Préservation de l'eau potable			
		Intitulé du thème concerné : assurer une alimentation en eau potable de qualité						
Objectif : Préserver et optimiser la ressource en eau								
						Documents de référence :		
Réf opérat°	Code PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique	Financiers potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
<i>A5-1 Pr1</i>	<i>Qua-1-03</i>	<i>Mise en œuvre du schéma départemental d'AEP : - Captages - Réseaux AEP - Traitement (stations AEP)</i>	<i>AEP Grenelle → Céret amont FRFR379B Ségrassies FRFR379B_1 Autres AEP → autres masses d'eau</i>	<i>Conseil général SIAEP (10 maîtres d'ouvrages)</i>	<i>AEAG, DDT 81 CG81, SIAEP,</i>	<i>AEAG, CG81, CR, Europe</i>	<i>146 k€ 3 000 k€ 7 194 k€</i>	<i>début du contrat</i>
<i>A5-2 Pr1</i>	<i>Qua-1-01 Diff-3-04</i>	<i>-Mise en place du programme de l'AAC des captages AEP Roucarié Fontbonne. -plan « Zéro Phyto » pour les collectivités</i>	<i>Céret amont FRFR379B Ségrassies FRFR379B_1</i>	<i>SIAEP Chambre d'agriculture SMRCV Agriculteurs Collectivités</i>	<i>AEAG, DDT 81, CG81, Gestionnaire des barrages, CA 81 SAFALT (safer)</i>	<i>AEAG, CG81, Europe, CR (à confirmer)</i>	<i>En cours d'évaluation Plan zéro phyto enquêtes cf animation cout invest ?</i>	<i>Période du contrat</i>

Enjeu: Préserver l'eau potable

Volet A5 : assurer l'alimentation en eau potable

Priorité la plus élevée du contrat de rivière

Mise en oeuvre du schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable



Carte 25 : Enjeu eau potable - carte synthétique

Précisions sur les actions à engager

- Mise en œuvre du Schéma directeur AEP impliquant 10 maîtres d'ouvrages

Les opérations concerneront les :

- **Captages** : périmètres de protection, mise en conformité des ouvrages dans les périmètres
- **Réseaux** : interconnexion, création, connexion supplémentaire.
- **Traitements** : création station AEP, extension ou modernisation station

- Mise en œuvre du PAT de l'AAC (cf volet A3)

Volet A Gestion qualitative - Lutte contre les pollutions

ACTIONS	MONTANT HT	INDICATEUR DE SUIVI / UNITE	OBJECTIFS	INDICATEUR D'EVALUATION (prévu/ réalisé)	PRIORITE
A1 SUIVI QUALITE DES EAU					
1. Renforcement du suivi de la qualité des eaux superficielles	137 k€	Stations de suivi mis en œuvre / Nombre de station	2 nouvelles 2 réactivées 3 renforcées		1
2. suivi qualité des eaux spécifique « industriel»					
3. Mise en place d'un suivi biologique et milieu (indice poisson, IBGN...)	A définir	Stations de suivi mis en œuvre / Nombre de station	à définir		3
A2 ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE					
1. Résorber les derniers rejets domestiques Salles (130 EH) ; Milhars (70EH) ; Marnaves (60EH)	885 k€ Salles 300 k€ Milhars 195 k€ Marnaves	Station épurations/ Nombre de station réalisées	3 communes 260 Eh traitées		2
A3 OPERATIONS AGRICOLES					
1. Finalisation du PAT Bassin zone amont de la Roucarié Mise en œuvre des Actions du PAT de l'AAC Animation / opérations	73 k€ (extrait PAT) élaboration en cours 75 k€	Finalisation du PAT/ Suite donnée Elaboration du PAT AAC /actions ciblées Animation action PAT AAC/ Nbre d'actions	Finalisation PAT Engagement PAT AAC Animation		1
2. Animation espace rural :	225 k€	Animation espace rural /Nombre de masse d'eau suivies /Nombre d'actions Nbre d'agriculteurs (groupe de travail / ME)	7 ME (2015) 8 ME (2021)		2
A4 1 OPERATIONS INDUSTRIELLES					
1. Diagnostic des rejets des entreprises / Etude réseau assainissement des ZI /ZA /convention rejets	Etude interne SIAC	Diagnostic assainissement ZI ZA	10 Zones d'activités		2
2. Diagnostic impact des entreprises historiques sur la qualité des eaux superficielles et souterraines	78 k€	Diagnostics réalisés / Nombre de zones d'activités	10 Zones d'activités		2
3. Suivi spécifique qualité eau	12k€	Stations de suivi mis en œuvre / Nombre de station	1 réactivées (Candou) 1 renforcée (Céret)		2
A4 2 ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES					
1. Pré diagnostic CCI CDM	14k€	Prédiagnostics réalisés / nbre d'entreprises	25 entreprises		2
A4 3 ACTIONS COMPLEMENTAIRES					
1. Réseaux de collecte des zones industrielles et artisanales	62 k€	Réseaux de collecte / zones d'activités	2 zones d'activités assainies		2
A5 ASSURER UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE QUALITE					
1. mise en œuvre du schéma départemental d'AEP -Captages - Réseaux AEP (voir 1) - Traitement (stations AEP)	146 k€ 3 000 k€ 7 194 k€	Captage / nombre d'opérations réalisées Réseaux/ nombre d'opérations réalisées Traitement/ nombre d'opérations réalisées	4 études / 1 réalisation 2 réalisations 6 réalisations		1
2. mise en place du programme de l'AAC Roucarié Fontbonne	PAT AAC (en cours) à définir	à définir	à définir		1
TOTAL Hors opérations du PAT de l'AAC	12 396 k€				

B. VOLET B1 : GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX

Volet B1	GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX	Mesures du PDM restauration des fonctionnalités naturelles des milieux
B1-1	Intitulé du thème concerné : Gestion des Rivières	

Objectif : **Restauration et entretien durable des rivières**

- **Le Suivi et la gestion des rivières et des milieux associés** se feront sur la totalité des 25 masses d'eau en prenant en compte les enjeux hydromorphologiques dans le cadre de la révision du plan pluriannuel de gestion (PPG en cours de réalisation).

- **L'hydromorphologie des rivières rectifiées et recalibrées (voir carte ci-dessous)** : Les 5 masses d'eau les plus impactées sont des masses d'eau à objectif BE 2021 il s'agit des masses d'eau constituant la Vère **FRFR196** et **FRFR353**, la Zère **FRFR361A_5**, le Fertes **FRFR361A_7** et le Candou **FRFR361A_1**. Dans la plaine alluviale de la Vère, l'extrême partie aval des affluents de la Vère sont eux aussi impactés (masses d'eau objectif BE 2015).

Deux niveaux d'ambition seront privilégiés :

- restauration piscicole (diversification des écoulements, ...)
- restauration fonctionnelle plus globale (restauration continuité écologique, reconnections du cours d'eau principal avec ses affluents, accompagner la dynamique naturelle pour une reconstitution du lit ...)

Pour qu'un équilibre hydromorphologique puisse se recréer il est nécessaire de laisser un espace de divagation au cours d'eau. L'objectif est d'accompagner ce phénomène en accord avec les propriétaires et les agriculteurs sur certains secteurs, en proposant des aménagements mineurs respectant le milieu rivière. Le recours à des diagnostics hydromorphologiques ou à la maîtrise foncière seront appréciés en fonction des situations. Une animation foncière sera mise en œuvre avec les organismes agréés (Safer).

- **Les Travaux de gestion durable et de restauration des rivières** se feront essentiellement sur les masses d'eau priorité 1 et 2.

Enjeu: Gérer l'espace rivière & l'hydromorphologie

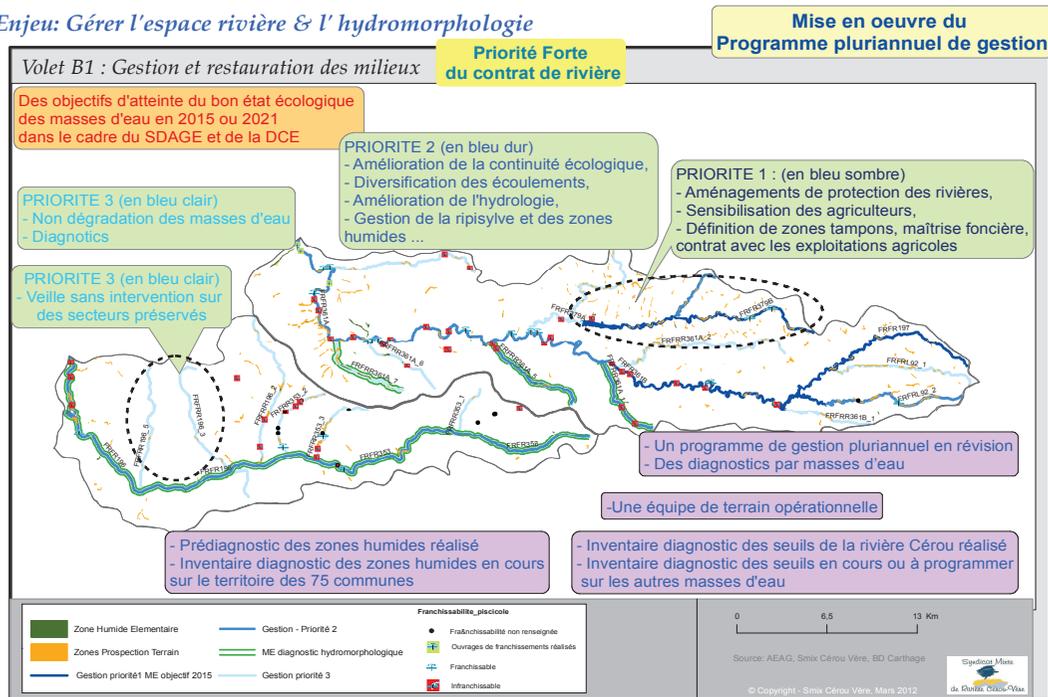


Photo 7 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Vère

Carte 26 : Enjeu gestion de l'espace rivière - carte synthétique

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX			Mesures du PDM restauration des fonctionnalités naturelles des milieux			
B1-1		Intitulé du thème concerné : Gestion Rivière						
Objectif : Restauration et entretien du lit mineur et des berges								
						Documents de référence : Plan pluriannuel de gestion des rivières		
Réf opérat	Codes PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
<i>B1-.1a Pr 1</i>	<i>Fonc-2-01 Fonc-2-07</i>	- Suivi et gestion des rivières et des milieux associés - Révision du plan Pluriannuel de gestion → opération en lien étroit avec l'animation « agricole » (cf. A3-1).	Toutes 25 ME rivière 2 ME Lacs	SMRCV	AEAG, CG 81, CR FDPPMA	AEAG, CG81, CR, Europe, FDPPMA	300 k€ (60 k€/an)	Période du contrat
<i>B1-.1b Pr 1</i>	<i>Fonc-2-05 2-03 2_04</i>	Diagnostic hydromorphologique des rivières rectifiées et recalibrées pour définir des propositions de gestion (érosion, espace liberté, continuité écologique ...).	Vère aval FRFR196 Vère amont FRFR353 Candou FRFR361A_1 Zère FRFR361A_5 Fertés FRFR361A_7	SMRCV	AEAG, CG81, CR DDT 81, FDPPMA SAFALT (safer)	AEAG, CG81, CR, Europe, FDPPMA	100 k€ - étude et maîtrise foncière	Début contrat
<i>B1-.1c Pr 2</i>	<i>Autres</i>	Renouvellement ou réalisation d'enquêtes publiques (Déclaration Intérêt Général, autorisation travaux et servitude passage).	Toutes 25 ME rivière 2 ME Lacs	SMRCV	AEAG, CG81, CR DDT 81	AEAG, CG81, CR, Europe,	Cf. suivi et gestion	milieu contrat
<i>B1-.1d Pr 1 et 2</i>	<i>Fonc-2-02 2-04</i>	Travaux de gestion durable et de restauration des rivières (révision dans le cadre du PPG)	Essentiellement sur 6 ME2015 (Pr1 et 2) 7 ME 2021 (Pr2) Cf. carte page précédente	SMRCV	AEAG, CG81, CR, DDT 81	AEAG, CG81, CR, Europe,	950 k€ (190 k€ /an)	Période du contrat



Photo 8 : gestion durable des rivières

👉 Précisions sur les actions à engager

La gestion durable des rivières s'accomplira en régie par l'équipe créée depuis 2001 et exceptionnellement par intervention d'entreprises.



Photo 9 : gestion durable des rivières

Volet B1	GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX	Mesures du PDM restauration des fonctionnalités naturelles des milieux
B1-2	Intitulé du thème concerné : Gestion du Milieu Rivière	

Objectif : Restauration et gestion du biotope

La restauration du biotope de l'espace rivière s'organisera autour de plusieurs axes :

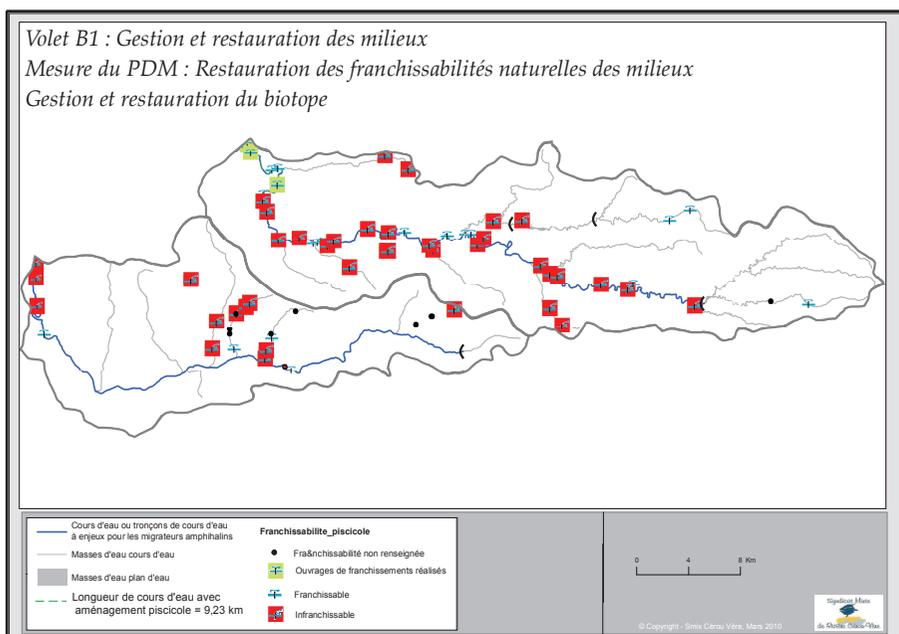
Favoriser la continuité écologique

- Concernant le Cérou, la proposition d'un classement en liste 2 jusqu' à la confluence avec le Céret est étudiée. Pour atteindre cet objectif, des aménagements sur 9 seuils seront nécessaires pour favoriser une continuité écologique (poisson) dans la rivière Cérou sur 37,14 km contre 9.23 km à ce jour. Cette action permettra de contribuer au bon état du Céret, affluent principal du Cérou, mais également pour tous les autres affluents du Cérou en aval du Céret. Ces aménagements consisteront à effacer les chaussées pour les rendre transparente ou à la construction de passe à poissons.
- Concernant la Vère, la proposition d'un classement en liste 2 jusqu'au barrage de Fourogue est à l'étude. Des aménagements de 3 seuils présents dans les cinq premiers kilomètres de la partie aval de la masse d'eau permettront d'améliorer la continuité écologique pour l'axe Vère. La rectification de la Vère a provoqué une érosion verticale prononcée, la Vère s'est enfoncée et les affluents se retrouvent déconnectés de la Vère : diagnostic en cours par le SMRCV dans le cadre du PPG.

Améliorer la Gestion des barrages en période de stockage et de lâchers pour éviter de perturber les écosystèmes aquatiques (Cérou, Céret, Vère).

Diagnostic et Programme de lutte contre les espèces invasives : une vigilance générale est réalisée par le SMRCV, deux espèces sont visées : ragondin et renouée du Japon

- En ce qui concerne la lutte contre les ragondins un partenariat avec la fédération de chasse va être mis en œuvre pour avoir une action plus efficace et coordonnée.
- La renouée du Japon est localisée au niveau de l'agglomération carmausine. Durant des années le syndicat a organisé des campagnes de coupes et de plantations d'essences adaptées et de sensibilisation des riverains pour maîtriser sa prolifération. L'équipe du syndicat maintient une vigilance à l'égard de cette espèce qui ne semble plus proliférer.



Carte 27 : restauration et gestion du biotope - continuité écologique



Photo 10 : Ragondin



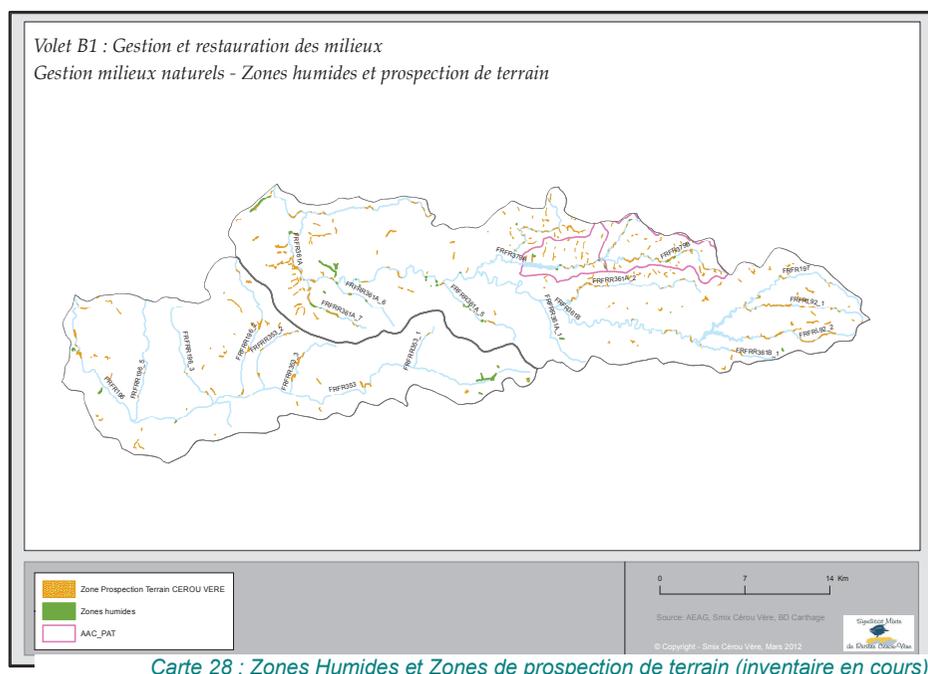
Photo 11 : passe à poissons au seuil de Bélis



Photo 12 : gestion passe à poisson

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX			Mesures du PDM restauration des fonctionnalités naturelles des milieux			
B1-2		Intitulé du thème concerné : Gestion du Milieu Rivière						
Objectif : Restauration et gestion du biotope								
						Documents de référence : Cf. Etudes potentialités piscicoles Cérou 2003 Cf. études des habitats piscicoles de la Vère 2006		
Réf opérat°	Codes mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B1-2a Pr1	Conn 2-05	- Actualiser & compléter les connaissances des milieux aquatiques - accompagner le PDPG	Toutes	SMRCV/ FDPPMA	AEAG, G81, ONEMA, FDPPMA, APPMA	AEAG, CG81, CR, Europe	Cf. PDPG et PPG	Début contrat
B1.2b Pr 2	Fonc-2-03 Fonc-4-01 Fonc-4-02	Favoriser la continuité écologique (circulation des poissons migrateurs et autochtones) → Aménagements piscicoles ou effacement de seuils Cérou aval (cf. liste2) : 9 aménagements (effacement seuils ou passes à poissons (option 11 aménagements). Vère aval (cf. liste2) : 3 aménagements dans la partie aval.	Cérou aval FRFR361A Céret aval FRFR379A Vère aval FRFR196 Vère amont FRFR353	SMRCV Propriétaires des ouvrages	AEAG, CG81, DDT 81, ONEMA FDPPMA, APPMA	AEAG, CG81, Europe, FDPPMA	Animation : 80 K€ Cérou 9 P à P) : 600 K€ Option (11 P à P) (760 K€) Vère : En cours d'évaluation	Période du contrat
B1.2c Pr 2	Fonc-4-03 Prel-2-01	Améliorer la Gestion des barrages (en période de stockage & de lâchers) pour éviter d'altérer les écosystèmes aquatiques (Cérou, Céret, Vère).	Cérou médian FRFR361B Cérou Aval FRFR361A Céret aval FRFR379A Céret amont FRFR379B Vère aval FRFR196 Vère amont FRFR353	Gestionnaire des barrages : CACG, entente st Géraud, SIAEP Roucarie & Fontbonne	Gestionnaire des barrages DREAL, DDT81, CG81, CG 82, Onema, FDPPMA CR (à confirmer)		Négociation	Début contrat
B1-2d Pr1	Fonc-1-02	Diagnostic et Programme de lutte contre les espèces invasives (Ragondins, renouée du japon, ...)	Renouée japon → Cérou aval FRFR361A Ragondins → toutes ME autres espèces → veille	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional	AEAG, CG81, Europe, CR (à confirmer)	Cf. Gestion durable et restauration des rivières	Période du contrat

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX			Mesures du PDM restauration des fonctionnalités naturelles des milieux / améliorer les connaissances			
B1-3		Intitulé du thème concerné : Gestion espace Rivière et milieux naturels						
Objectif : améliorer la connaissance et la gestion du milieu naturel								
						Documents de référence : Prédiagnostic des zones humides 2007		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B1-.3a Pr1	Conn 2-04	<i>Inventaire et cartographie informative des zones humides (prairies humides, bras morts, mares...)</i>	<i>Toutes</i>	<i>SMRCV</i>	AEAG, CG81, DDT 81, ONEMA DREAL CR	AEAG, CG81	<i>60 k€ En cours</i>	<i>Début contrat</i>
B1-.3b Pr2	Conn 2-04 Fonc-1-04 2-01 2-04	<i>Animation pour la gestion et la restauration des zones humides en partenariat avec des organismes spécialisés Animation Foncière → Animation en lien étroit avec l'animation agricole</i>	<i>Toutes</i>	<i>SMRCV</i>	AEAG, CG81, DDT 81, ONEMA DREAL CR SAFALT (safer) Animation Foncière	AEAG, CG81, CR, (à confirmer) Europe	<i>150 k€ (30 K€/ an)</i>	<i>milieu du contrat</i>



- Un inventaire diagnostic des zones humides des bassins Cérou et Vère le plus exhaustif possible est en cours de réalisation (*les zones de prospection de terrain sont des zones localisées cartographiquement : la vérification sur le terrain reste à faire*). Des orientations de gestion devront être présentées. Concernant le bassin du Céret alimentant les barrages AEP de la Roucarié et de Fontbonne (captages Grenelle), les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les fonctionnalités des zones humides seront proposées pour renforcer la préservation de l'eau.
- Une sensibilisation et une information à l'attention des élus sont prévues.
- Suite à l'inventaire diagnostic, une animation et une information seront mises en place sur le long terme à l'attention des propriétaires pour permettre une gestion, une restauration ou une renaturation des zones humides.

Volet B1 Restauration des milieux

ACTIONS	MONTANT HT	INDICATEUR DE SUIVI / UNITE	OBJECTIFS	INDICATEUR D'EVALUATION (prévu/ réalisé)	PRIORITE
B1-1 GESTION RIVIERE					
a. Suivi et gestion des rivières et des milieux associés Révision du plan de gestion et prise en compte des enjeux hydromorphologiques	300 k€	Suivi Masses d'eau / nombre de ME rivière concernés	25 Masses d'eau		1
b. Diagnostic hydromorphologique des rivières rectifiées et recalibrées (Masse d'eau de la Vère et TPME dans la plaine alluviale) pour définir des propositions de gestion (érosion, espace liberté, continuité écologique...):	100 k€	Diagnostic Masses d'eau / nombre de ME rivière concernés	5 masses d'eau		1
c. Enquête publique & DIG	<i>Cf. suivi et gestion</i>	DIG réalisé / nombre de ME (Kms de rivière) concernées	<i>Toutes 25 ME rivière 2 ME Lacs</i>		2
d. Restauration et entretien des rivières	950 k€	nombre de ME (Kms de rivière) Gestion (30 km /an)	3 masses d'eau 2015 9 masses d'eau 2021		1 et 2
B1-2 GESTION MILIEU RIVIERE					
a. Actualiser et compléter les connaissances du milieu aquatique	SMRCV/FDPPMA				1
b. Favoriser la circulation des poissons migrateurs et autochtones, (montaison, dévalaison) aménagements piscicoles	840 k€	Inventaire des seuils/ Nombre de seuils	Nbre de seuils permettant la continuité écologique		2
c. Améliorer la gestion des barrages (en période de stockage & de lâchers) pour éviter d'altérer les écosystèmes aquatiques	<i>Négociation</i>	Modification des lâchers	2 barrages		2
d. Diagnostic et programme de lutte contre les espèces invasives (renouée, ragondins,...)	<i>Cf. Gestion durable et restauration des rivières</i>	Inventaire espèces invasives /nbre masses d'eau suivie / Nbre	2 espèces suivies: Nombre de masses d'eau		1
B1-3 GESTION « ESPACE RIVIERE ET MILIEUX NATURELS »					
a. Inventaire des zones humides (prairies humides, bras morts,...)	60 k€	Etude globale inventaire diagnostic	1 Etude réalisée		1
b. Animation pour la gestion et la restauration des zones humides Animation Foncière	150 k€	Animation Zones humides gérées /Nbre	Créer une Animation locale Nombre de ZH gérées		2
TOTAL	2 400 K€				



Photo 13 : Inventaire piscicole sur la Vère



Photo 14 : gestion d'un atterrissement sur la Vère